

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ


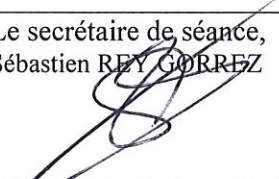
<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 12 octobre 2023 Par suite d'une convocation en date du 6 octobre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 12 octobre 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 Délibération n° 44_2023</p>	<p>COURLET Jérémie, DEROBERT Christelle, ETTORI Carole, GIROD Nicolas, TISSOT Béatrice, TROUILLET Marie, REY-GORREZ Sébastien, LEGENDRE Véronique, SIMOES Aline, MORARD André, GEORG Céline, Gaëlle MESSINA, BAUDET Alexandre, Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : ETHEVE Yanis, BESSERER Rémi Secrétaire de séance : Sébastien REY GORREZ</p>

Objet : ATTRIBUTION DES TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES A PREVY

Dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau eaux pluviales sur le hameau de Prévy, plusieurs entreprises ont été consultées. Seulement deux entreprises ont répondu : CHALLANSONNET TP et BESSON TP. Après étude des dossiers et lecture des devis, Monsieur le Maire propose l'intervention de l'entreprise CHALLANSONNET TP pour un montant de 94 787,00 euros HT et précise que les travaux commenceront en novembre 2023 pour une durée estimée à 2 mois.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise CHALLANSONNET TP pour un montant de 94 787,00 euros HT et **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Sébastien REY GORREZ</p> 
--	--	--